



ATTESTATION DE PARUTION

Parution dans le journal n° 7666 du 01/08/2016
Département de parution : 51

EXEL Industries

Société Anonyme au capital de 16 969 750 Euros
Siège social à EPERNAY (51200) – 54, rue Marcel Paul
RCS REIMS B 095 550 356
Etablissement Principal à PARIS (75009) – 52, rue de la Victoire
RCS PARIS B 095 550 356

AVIS DE CONVOCATION

MM. et Mmes les actionnaires de la Société EXEL Industries sont informés qu'ils seront convoqués pour le jeudi 1^{er} septembre 2016, à l'adresse de PARIS (75009) – 52, rue de la Victoire à 9 heures 30, en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du programme de rachat des actions ;
2. Questions diverses.

1 – Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Pour participer à l'Assemblée Générale, l'actionnaire devra, au plus tard le deuxième (2) jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- Soit être inscrit sur le registre nominatif de la société, s'il détient des titres nominatifs ;
- Soit fournir une attestation de participation délivrée par l'établissement financier gérant ses titres, s'il détient des titres au porteur.

Conformément à l'article R225-85 du Code du Commerce, la date de l'enregistrement est fixée au 30 Août 2016, zéro heure, heure de Paris.

2 – Modalités de vote aux Assemblées Générales

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à toute autre personne ;
- adresser une procuration à la société, sans indication de mandataire ;

- ou voter par correspondance.

Les formules de vote par correspondance et de pouvoirs sont adressées aux actionnaires inscrits au nominatif, avec l'envoi de leur convocation.

Tout Actionnaire peut solliciter, de l'établissement financier gérant ses titres, un formulaire lui permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter aux Assemblées.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir dûment remplis, à l'adresse de la société EXEL Industries à PARIS (75009), 52 rue de la Victoire, à l'attention de la Direction Juridique, 3 jours calendaires au moins avant la date de l'Assemblée.

3 – Questions écrites des actionnaires

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées après la parution de l'AVIS DE REUNION et être réceptionnées au plus tard 25 jours calendaires avant la date de l'Assemblée, accompagnées d'une Attestation d'Inscription en Compte :

- par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse postale précitée à PARIS de la société EXEL Industries, à l'attention de la Direction Juridique ou bien,

- à l'adresse électronique suivante :
direction.juridique@exel-industries.com.

4 - Documents d'information pré-Assemblée

Tous les documents, qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale, seront disponibles dans les délais légaux à l'adresse de notre société EXEL Industries – direction juridique à PARIS (75009), 52 rue de la Victoire.

Cet Avis de Convocation est diffusé sur le site de l'émetteur (www.exel-industries.com) et disponible sur simple demande faite à la Direction Juridique du Groupe à l'adresse électronique suivante (direction.juridique@exel-industries.com) ou par voie postale à l'adresse de notre société EXEL Industries à PARIS.

Signature du directeur de publication

PETITES AFFICHES MATOT-BRAINE

E.U.R.L. au Capital de 100 000 Euros
46, Boulevard Lundy - B.P. 235
51058 REIMS CEDEX
Tél: 03.26.40.21.31 - Fax: 03.26.40.21.99
R.C.S. REIMS B 396 366 777